

Inclusion : « Il y a encore du chemin à faire »

À Brignoles, sous l'impulsion du Pôle d'appui et de ressources pour l'inclusion handicap, une journée dédiée à la jeunesse a été organisée. L'occasion de faire le point sur la problématique.

Une centaine de participants, des stands un peu partout, des interventions de qualité... La journée enfance-jeunesse et inclusion organisée par le Pôle d'appui et de ressources pour l'inclusion handicap du Var (Parih 83) à Brignoles a su trouver son public. À savoir, précisément, des professionnels de l'enfance : responsables de centres de loisirs, agents de l'Éducation nationale, gestionnaire de crèches... Autant de personnes susceptibles de se trouver confrontées à une problématique d'inclusion dans les établissements concernés.

L'inclusion, c'est l'ensemble des moyens à déployer pour permettre la recherche de solutions concrètes au plus près des lieux de vie des personnes handicapées. Un thème d'autant plus essentiel quand il touche l'enfance et la jeunesse.

C'est pour présenter les dispositifs, et mettre en relation les différents partenaires, que Cédric Chevalier, responsable du Parih 83, s'est démené mardi dernier au sein de la salle polyvalente. Et entre deux passages sur scène, il a accepté de nous présenter les grands principes qui dictent l'activité de Parih 83.

Vous êtes le responsable varois du Pôle d'appui et de ressources pour l'inclusion handicap (Parih). Pouvez-vous nous présenter cette structure ?

Le Parih a ouvert en novembre 2022, et son but est d'améliorer l'inclusion des 0 à 20 ans en situation de handicap sur l'ensemble du territoire. Cette mission vise essentiellement les structures de droit commun comme les centres de loisirs, les crèches, ou auprès des assistantes maternelles. Tout professionnel, s'il doit accueillir l'enfant en situation de handicap de manière égalitaire, peut passer par nous.

Plus précisément, comment fonctionnez-vous ?

Nous sommes une association, et plus exactement, un groupement pluri-associatif qui regroupe douze associations. Notre financement vient des institutions telle que la Caisse d'allocations familiales, l'Agence régionale de santé, la Maison départementale des personnes handicapées, mais aussi de la Mutualité sociale agricole. Sans oublier le conseil départemental, bien sûr.

Comment est né le Parih ?

La volonté politique de créer ces structures départementales remonte au rapport national de 2018, qui montrait que l'accueil



Cédric Chevalier, responsable du Pôle d'appui et de ressources pour l'inclusion handicap du Var (Parih 83), était aux manettes de cette journée consacrée à l'information des professionnels. (Photo R. A.)

“Faire connaître aux professionnels ce qui existe”

dans les centres de loisirs des personnes en situation de handicap était fait à minima. Les causes de ce constat étaient le manque d'informations, de formation et d'outillage des professionnels de terrain. D'où la volonté de mettre en place ces pôles ressources. Nous avons répondu à un appel à projets jusqu'à la création de ce Parih du Var.

Quel est le but de cette « journée enfance-jeunesse et inclusion » ?

On a deux temps forts dans l'année : sur la petite enfance et l'inclusion et celui-ci. À chaque fois, c'est le même objectif : faire connaître aux différents professionnels tout ce qui existe sur le territoire.

C'est-à-dire ?

Les dispositifs qui visent à améliorer l'inclusion dont peuvent se saisir les professionnels. Là, par exemple, on a parlé de la « communauté 360 »⁽¹⁾. Certains professionnels ne la connaissent pas, pourtant, c'est un outil important pour le public : il permet de centraliser dans un seul lieu la recherche de

solution adaptée.

Comment la doctrine qui dicte la politique en matière d'inclusion a-t-elle évolué ?

Il y a d'abord la loi de 2005 qui précise que toute personne en situation de handicap doit avoir accès aux structures de droit commun. Mais l'inclusion va beaucoup plus loin : c'est avant tout de permettre aux gens de bénéficier des mêmes loisirs, de la même qualité de vie. Comment bénéficier de la peinture, du sport etc. ? Et au-delà, on va aussi traiter le droit au répit des parents.

De quelle manière ?

Une famille avec un enfant en situation de handicap, c'est dans 80 % du temps la mise entre parenthèses de la vie professionnelle des parents. Agir sur cet aspect, c'est aussi permettre aux familles de reconstruire le climat familial, et en tout cas l'équilibre familial.

Comment jugez-vous l'évolution de la prise en compte de l'inclusion ?

On met les moyens pour améliorer l'inclusion dans tous les services. Il y a encore du chemin à faire mais, à ce jour, il vaut mieux gravir toutes les marches une par une et aller tranquillement jusqu'au bout plutôt que de faire une grande montée et redescendre juste après. Actuellement, on constate les effets avec les chiffres de la Caf :

en deux ans, il y a eu une augmentation significative de l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les centres de loisir. Sur cette période, nous avons déjà accompagné une vingtaine de situations complexes dans ces centres de loisirs.

“Nous voulons être une référence pour les informations nécessaires”

Malgré ces bons résultats, restez-vous à améliorer ?

L'un des soucis auquel nous sommes confrontés, c'est qu'actuellement, on agit après coup. On réagit quand le problème survient, quand on est confronté à la difficulté. Ce qu'il faudrait, c'est davantage travailler sur la prise en charge du handicap au sein même du cursus de formation des professionnels. Nous intervenons d'ailleurs sur les formations Bafa, mais aussi sur les CAP petite enfance, et bientôt au niveau des formations des métiers de la petite enfance. L'idée étant de prendre la problématique de l'inclusion en amont, et ainsi être en capacité de fournir une réponse quand la

difficulté survient.

Une personne du public semblait pointer également un déficit de communication...

Oui, l'idée, c'est de travailler là-dessus, sur nos dispositifs de communication. Aujourd'hui, une famille qui recherche un dispositif pour son enfant va ouvrir une cinquantaine d'onglets pour avoir une information. Nous voulons être une référence pour toutes les informations nécessaires.

Concrètement, comment les familles sont-elles aidées ?

Nous pouvons proposer des sensibilisations auprès des centres de loisirs, avec la mise en place d'ateliers pratiques par exemple. On a également un outil d'analyse des besoins de l'enfant, avec une observation de l'environnement puis une proposition d'adaptation, d'aménagements, voire d'activités qui vont permettre à l'enfant de s'inclure, de se sentir valorisé. À l'heure actuelle, un enfant handicapé est souvent confronté à une baisse de l'estime de soi, donc nous devons tout faire pour corriger cela.

PROPOS RECUEILLIS PAR ROMAIN ALCARAZ

1. La « communauté 360 » est un réseau de professionnels soutenant les parcours de vie des personnes. Une sorte de guichet unique qui a pour vocation de simplifier et améliorer le quotidien des personnes, avec l'accessibilité aux droits en ligne de mire. Avec ce numéro vert, à destination des familles : 0800 360 360.